



Rapport de la troisième session du Groupe de travail

sur la collecte des données et les statistiques

Victoria (Seychelles) - 3 décembre 2001

TABLE DES MATIERES

OUVERTURE DE LA REUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
1. RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT	3
COLLECTE DE DONNEES	3
État général des déclarations pour l'année 2001	3
ÉTAT DES BASES DE DONNEES DE LA CTOI	6
Principaux progrès réalisés en 2001	6
Problèmes ciblés.....	8
DISCUSSION GENERALE SUR LA COLLECTE DE DONNEES	9
TRAITEMENT DES DONNEES	10
2. EXAMEN DE LA SITUATION PAR ESPECE.....	10
3. DESCRIPTION DES SYSTEMES STATISTIQUES NATIONAUX.....	11
4. PROBLEMES ET AMELIORATIONS ENVISAGEABLES.....	11
5. QUESTIONS DIVERSES.....	13
6. ÉLECTION DE LA PRESIDENCE POUR 2002-2003.....	15
7. ADOPTION DU RAPPORT.....	15
ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS.....	16
ANNEXE II. ORDRE DU JOUR.....	18
1. RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETARIAT.....	18
2. EXAMEN DE LA SITUATION PAR ESPECE	18
3. DESCRIPTION DES SYSTEMES STATISTIQUES NATIONAUX.....	18
4. PROBLEMES ET AMELIORATIONS ENVISAGEABLES	18
• PROPOSITION DE PROJET CTOI-OFCE.....	18
• REVISION DES PROCEDURES D'ESTIMATION DES PRISES PAR TAILLE	18
• SITUATION DES STATISTIQUES A TAIWAN, CHINE.....	18
• BESOINS SPECIAUX EN STATISTIQUES DU PROGRAMME DE MARQUAGE DU THON DE L'OCEAN INDIEN	18
5. QUESTIONS DIVERSES	18
6. ÉLECTION DE LA PRESIDENCE POUR 2002-2003.....	18
7. ADOPTION DU RAPPORT	18
ANNEXE III. LISTE DES DOCUMENTS.....	19

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La troisième réunion du Groupe de travail sur la collecte de données et les statistiques (GTDS) a été ouverte le 3 décembre 2001, à Mahé (Seychelles) par la présidente, Mme Rose Marie Bargain, de l'Autorité des pêches des Seychelles, qui a souhaité la bienvenue aux participants (Annexe I). L'ordre du jour a été adopté tel que qu'il apparaît à l'Annexe II. La liste des documents disponibles pour examen figure à l'Annexe III.

1. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

Le Secrétariat a présenté le document portant la cote WPDCS/01/01, qui inclut des parties relatives aux déclarations pour l'année 2001 et à l'état général des bases de données de la CTOI. Les sections suivantes résument le présent rapport.

COLLECTE DE DONNÉES

ÉTAT GÉNÉRAL DES DÉCLARATIONS POUR L'ANNÉE 2001

Le Tableau 1 présente la liste des pays auxquels le Secrétariat a demandé des données pour l'année 2001. Les pays sont classés d'après leurs prises les plus récentes et des couleurs indiquent l'état des soumissions de données sur les prises, l'effort de pêche, la fréquence des tailles et les bateaux. La date de communication des données et leur source sont également indiquées pour chaque pays.

Respect des délais de soumission des données : Des **demandes** de soumission ont été envoyées à **58 pays** entre février et mars 2001. Même si l'ensemble de ces demandes a été envoyé plus tôt que les années précédentes, seuls 13 pays ont transmis des données à la CTOI avant la date limite fixée (par rapport à 8 en 1999). En outre, dans la plupart des cas, les données transmises étaient incomplètes. Par conséquent, il a été nécessaire de procéder à un deuxième, puis un troisième envoi de demandes de soumission dans la majorité des cas.

Les groupes de travail ne disposent pas d'ensembles complets de données, car les informations sur les prises, les prises et l'effort de pêche et la fréquence des tailles n'ont pas été transmises en temps opportun. En outre, lorsque les informations sont transmises avec retard, il est particulièrement difficile de procéder à la validation et à la vérification des données, notamment lorsque celles-ci sont soumises peu de jours avant, voire pendant, les réunions des groupes de travail.

Exhaustivité des déclarations : les Antilles néerlandaises, l'Australie, la Communauté européenne, le Royaume-Uni et Singapour sont les seuls pays à avoir fourni un ensemble complet de données pour l'année 2000. L'état des déclarations est présenté ci-après pour chaque donnée spécifique :

Prises nominales : Le niveau des déclarations portant sur les prises nominales est semblable à celui de 1999, 31 pays sur 58 ayant fourni des ensembles de données incomplets ou complets sur les prises. Jusqu'à présent, 12 pays n'ont fourni que des données partielles, voire pas de données, sur les prises.

Les prises des palangriers pratiquant une pêche illégale, non déclarée et non réglementé (INN) opérant sous plusieurs pavillons feront l'objet d'une estimation de la part du Secrétariat, sur la base de sources telles que les programmes d'échantillonnage et les registres des bateaux, tel que pratiqué ces dernières années. Des senneurs appartenant auparavant à des intérêts soviétiques opèrent depuis 1995 sous pavillon de Panama et de Belize. Jusqu'à présent, leurs prises n'ont pas été communiquées.

- **Données prises-effort de pêche et données sur la fréquence des tailles :** En ce qui concerne les données prises-effort de pêche et les données sur la fréquence des tailles, seuls 18 pays (12 pays membres) et 10 pays (7 membres) ont respectivement fourni des données. La République de Corée, le Japon et les Philippines ont fourni des données soit incomplètes, soit non validées.
- **Rejets :** Seules la France (Réunion), la Chine et l'Australie ont fourni des données sur les rejets pour 2000, et ce, même si l'on s'attend à ce que les taux de rejet soient élevés, notamment pour les palangriers. On s'attend également à des niveaux considérables pour les senneurs faisant des calées sur épave (estimations de 8 000 tonnes pour 1995).
- **Statistiques sur les bateaux de pêche :** En général, les données sur les bateaux de pêche et sur les prises nominales sont transmises parallèlement. Les données sur les bateaux de pêche sont non disponibles,

incomplètes ou inexactes pour certains navires se livrant à une pêche illégale, non déclarée et non réglementée et pour de nombreuses flottilles pratiquant la pêche artisanale.

- **Registre des navires et activités des thoniers étrangers** : Belize, Panama et les Antilles néerlandaises ont soumis des listes de navires exerçant leurs activités pour la première fois dans l'océan Indien. Néanmoins, on ne dispose encore que de rares informations détaillées sur les bateaux opérant sous plusieurs pavillons (Taiwan, Chine, Honduras, Guinée équatoriale, Cambodge, etc.) .

Source des données : En général, la transmission des données statistiques est effectuée par l'État du pavillon. Cependant, dans plusieurs cas, ces données ont été communiquées par d'autres pays que l'État du pavillon, soit en partie (Belize, Panama), soit entièrement (Honduras, Guinée équatoriale, Cambodge).

Tableau 1 : Disponibilité des statistiques de la CTOI pour l'année 2000

Country	Catch	M/C	NC	CE	SF	DI	FC	FT	VR	TI	SO
EUROPEAN UNION	225	M									
CHINA	5	M						N/A			
TAIWAN, CHINA	135							N/A			
INDONESIA	140										
MALDIVES	105										
INDIA	95	M									
IRAN	75										
SRI LANKA	75	M									
JAPAN	50	M						N/A			
THAILAND	50	M									
PAKISTAN	35	M									
OMAN	30	M									
BELIZE	20							N/A			
UNITED ARAB EMIRATES	15										
PANAMA	15							N/A			
NETHERLANDS ANTILLES	15							N/A			
KOREA	10	M						N/A			
SEYCHELLES	10	M									
MADAGASCAR	10	M									
MALAYSIA	10	M									
COMOROS	10	M									
YEMEN	10										
SAUDI ARABIA	10										
EGYPT	10										
AUSTRALIA	10	M									
MAURITIUS	5	M									
MOZAMBIQUE	5										
PHILIPPINES	5	C						N/A			
TANZANIA	1										
KENYA	1										
FRANCE	1	M									
HONDURAS	1							N/A			
SOUTH AFRICA	<1										
QATAR	<1										
KUWAIT	<1										
ERITREA	<1	M									
BAHRAIN	<1								N/A		
JORDAN	<1										
DJIBOUTI	<1										
BANGLADESH	<1										
EAST TIMOR	<1								N/A		
UNITED KINGDOM	0	M									
SINGAPORE	0										
SUDAN	Unkn	M									
IRAQ	Unkn								N/A		
MYANMAR	Unkn										
SOMALIA	Unkn										
CAMBODIA	Unkn							N/A			
COTE D'IVOIRE	Unkn							N/A			
EQUATORIAL GUINEA	Unkn							N/A			
GUINEA	Unkn							N/A			
VANUATU	Unkn							N/A			

Légende du tableau 1

Catch	Recent catches amounting to (thousands of tonnes)	
M/C	Is Member (M) or Cooperating Non Member Party (C)	
NC	Nominal Catch	
DI	Discards	 Fully reported
CE	Catch and Effort	 Partially Reported
SF	Size Frequency	 Not Reported
FC	Fishing Craft	 No catches
FT	Foreign Tuna Vessels Activity	 N/A Not Applicable
VR	Vessel Record	
TI	Timeliness of Reporting	 Good (before deadline)  Fair (within a month after deadline)  Poor (more than one month after deadline)
SO	Data Source	 All statistics from responsible country  Statistics from both responsible and third country  All statistics from third countries  No statistics reported at all

ÉTAT DES BASES DE DONNÉES DE LA CTOI

PRINCIPAUX PROGRÈS RÉALISÉS EN 2001

Le Secrétariat a informé le groupe de travail des progrès réalisés en 2001 en matière de collecte, de validation et de vérification des données sur les prises, l'effort de pêche et les bateaux de pêche, stockées dans les bases de données de la CTOI.

Bases de données : changements structurels : Toutes les bases de données ont été modifiées en 2001 par l'ajout de deux champs nouveaux : le premier lié à la qualité de chaque saisie effectuée dans les bases de données, le second permettant d'enregistrer le pavillon communiquant l'information. De la sorte, l'utilisateur dispose de précieuses informations sur la qualité des enregistrements des bases de données de la CTOI et il est possible de stocker séparément les prises pour des flottilles spécifiques. Des analyses approfondies ont ensuite été effectuées afin de compléter, autant que possible, les nouveaux champs.

Nouveaux ensembles de données disponibles : Parallèlement aux données soumises par les pays à la demande du Secrétariat, la consultation d'importantes séries de données est devenue possible en 2001 :

- **Programmes d'échantillonnage de la CTOI (Malaisie, Thaïlande) :** Les premières estimations, au niveau du pavillon, des prises des palangriers pratiquant la pêche fraîche ont été effectuées grâce aux nouvelles informations recueillies à Phuket et à Penang, combinées à des données issues d'autres sources. Il serait utile de disposer des données rétrospectives dont disposent les ports où les palangriers débarquent le thon frais, notamment en Indonésie, pour estimer avec plus de précision les séries complètes de prises (de la moitié des années 1980 jusqu'à nos jours). Jusqu'à présent, plus de 150 000 mesures de poids individuelles et 10 000 mesures longueur-poids ont été recueillies grâce à l'échantillonnage et à la restitution de données rétrospectives détenues par les opérateurs du secteur du thon de Phuket et de Penang. De plus, le registre des navires de la CTOI a été mis à jour, afin d'inclure plus de 700 noms de bateau et les données sur leurs caractéristiques recueillies dans le cadre de ces programmes.
- **Afrique du Sud :** La série de données sur les prises et l'effort de pêche de bateaux sud-africains ayant exercé leurs activités, de 1973 à 1999, dans la zone relevant de la convention de la CICTA, voisine de la limite ouest de celle couverte par la CTOI, a été fournie par la CICTA, les stocks de thon tropical étant considérés comme provenant de l'océan Indien.

- **Indonésie** : Environ 25 000 mesures longueur-poids issues des échantillonnages effectués par des usines de transformation de Benoa entre 1992 et 2000 ont été fournies par le RIMF en 2001. Ces échantillonnages ont été effectués sur des prises de thon frais débarquées par des palangriers indonésiens, taiwanais et chinois. L'espèce faisant l'objet du plus grand nombre d'échantillonnages est le thon rouge du Sud, avec plus de 70 % du total.
 - **Royaume-Uni** : Le MRAG a transmis quelque 5 000 mesures de fréquence de longueur pour 2000-01, pour les thons et les espèces apparentées capturés par des senneurs et des palangriers dans les 200 milles entourant l'archipel de Chagos.
 - **République de Corée** : Pour la première fois, la Corée a communiqué des statistiques sur la fréquence des tailles pour l'albacore et le thon obèse capturés à la palangre pour la période comprise entre 1990 et 2000. Malheureusement, ces données ne peuvent être exploitées, le Secrétariat ayant relevé de nombreuses incohérences lors de la validation et de la vérification.
 - **Maldives** : L'ensemble complet de données sur la fréquence des tailles aux Maldives a été transmis à la CTOI. Ces nouveaux chiffres de fréquence de tailles, qui portent principalement sur les listaos et les albacores capturés par des canneurs, remplacent les anciennes statistiques de la base de données de la CTOI et permettent de constituer une série de statistiques quasi complète pour ce pays.
 - **Singapour** : Singapour a fourni des listes de bateaux pêchant le thon et les espèces apparentées dans l'océan Indien et effectuant des débarquements dans le port de pêche de Jurong, pour la période comprise entre 1995 et 2000. Parallèlement à des données issues d'autres sources, ces chiffres sont utilisés comme données de base pour l'estimation des prises des bateaux pratiquant la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.
 - **Belize, Antilles néerlandaises, Panama, Oman et Madagascar** : Tous ces pays ont, pour la première fois, soumis des listes des bateaux nationaux ou étrangers ayant exercé leurs activités dans l'océan Indien en 2000.

Modification des informations stockées dans les bases de données de la CTOI : Les révisions mentionnées ci-après, effectuées en 2001, se sont soldées par des modifications considérables des informations stockées dans les bases de données de la CTOI :

- **Prises nominales** : Un examen approfondi de la base de données sur les prises nominales a été effectué en 2001, en vue d'ajouter des informations ou de mettre à jour les données ne figurant pas encore dans la base de données. Pour ce faire, la base de données FishStat de la FAO et d'autres archives de données conservées par le Secrétariat ont été utilisées. Cet examen a entraîné principalement des modifications concernant les prises de thons néritiques et de poissons porte-épée, notamment pour les premières années de ce type de pêche (1950-69).
- **Indonésie** : La série complète de données sur les prises des palangriers indonésiens dans l'océan Indien a fait l'objet d'une nouvelle estimation en 2001. Cet examen a été effectué sur la base d'informations issues de nombreuses sources, dont la plupart a été recueillie lors d'une mission sur le terrain effectuée par un membre du personnel du Secrétariat en Indonésie. Ces nouvelles estimations placent l'Indonésie au deuxième rang des flottilles de palangriers de l'océan Indien, aussi bien en ce qui concerne le nombre de bateaux que le volume des prises. Ces dernières années, on a estimé à plus de 1 000 le nombre de bateaux, avec des prises de l'ordre de 90 000 tonnes.
- **Prises-effort de pêche et fréquence des tailles** : La compilation des données sur les prises-effort de pêche et la fréquence des tailles assignées à une couche spatio-temporelle hétérogène s'est poursuivie en 2001. Ce processus a entraîné des modifications majeures au niveau de la base de données, notamment en ce qui concerne les statistiques des Maldives, dont la série complète, de 1970 à 2000, a été ressaisie selon l'atoll transmettant des données sur les prises et les échantillons de taille.
- **La validation et la vérification des informations** contenues dans les bases de données de la CTOI se sont poursuivies en 2001. Des codes de mauvaise qualité ont été attribués lorsque des incohérences ont été relevées pour des enregistrements spécifiques ou pour des séries complètes de données sur les prises ou les tailles. L'ensemble des statistiques relatives aux prises, à l'effort de pêche et à la fréquence des tailles relatives à la République de Corée s'est vu attribué un code de mauvaise qualité en raison des nombreuses incohérences observées.

- **Bateaux de pêche, activités des thoniers étrangers et registre des navires** : Les informations contenues dans ces bases de données ont fait l'objet d'une comparaison afin de compléter, autant que possible, la série de statistiques sur les bateaux. En outre, chaque série de données a été examinée afin de garantir la cohérence des données enregistrées, notamment en ce qui concerne les modifications apportées en raison de l'incohérence des déclarations faites ces dernières années sur les caractéristiques des bateaux ou sur leur nombre.

PROBLÈMES CIBLÉS

Malgré tous les progrès réalisés en matière de collecte d'informations et de mise à jour des bases de données à la CTOI, le Secrétariat a ciblé plusieurs problèmes entravant l'exhaustivité et la qualité des informations stockées :

- **Disponibilité des données** : Les données incomplètes ou l'absence de transmission d'information peuvent être dues au fait que les pêches ne font pas l'objet d'un suivi, que les systèmes statistiques ne peuvent pas produire d'estimations fiables sur les prises, ou que des statistiques sont compilées, mais non transmises à la CTOI.

Les estimations issues d'autres sources sont plus au moins complètes, selon la quantité d'informations disponible. Il est possible de distinguer les cas suivants :

- Données sur les prises fournies par une source tierce : souvent, les statistiques de plusieurs flottilles exerçant leurs activités dans l'océan Indien ont été communiquées par des pays tiers, puisque ces flottilles ont été suivies de la même manière que celles opérant sous pavillon des pays transmettant les informations. Ainsi, certaines flottilles de senneurs sont suivies par des scientifiques européens et des statistiques complètes sont fournies, parallèlement aux données relatives aux flottilles nationales.
- Les plans d'échantillonnages de la CTOI permettent d'obtenir des estimations sur les prises nominales et la fréquence des tailles pour les palangriers pratiquant la pêche fraîche, mais aucune donnée sur l'effort de pêche et le lieu des prises.
- La transmission de statistiques de mauvaise qualité par la République de **Corée** et les **Philippines**, et le faible taux de couverture des statistiques sur la fréquence des tailles recueillies auprès de palangriers du **Japon** sont également sources de préoccupation, notamment en de la rareté généralisée des données sur la taille.
- Aucune donnée sur la fréquence des tailles n'a été transmise par **Taiwan**, **Chine** depuis 1989 : or ces statistiques sont cruciales, notamment pour le germon et les poissons porte-épée capturés à la palangre.
- À l'exception des canneurs aux Maldives, pour lesquels on dispose d'ensembles complets de données, on ne dispose d'aucune donnée sur les efforts de la pêche artisanale, qui produit près de la moitié du total des prises de l'océan Indien, notamment en ce qui concerne les espèces néritiques, et seules de rares données sur la fréquence des tailles sont disponibles.
- Ces dernières années, plus de 30 % des pays ont déclaré la plupart des prises (plus de 80 %) sous forme d'agrégats d'espèces ou d'engins. Il s'agit notamment de la **Thaïlande**, du **Sri Lanka**, de l'**Inde** et, particulièrement, de l'**Indonésie**, où plus de 30 % des prises (environ 140 000 tonnes, principalement de thon tropical et de poissons porte-épée) sont regroupées sous forme d'agrégats.
- Les palangriers congélateurs pratiquant une pêche illégale, non déclarée et non réglementée ne fournissent pas de données. Dans l'hypothèse la plus optimiste, les prises nominales sont estimées sur la base des données recueillies auprès des bateaux, en se fondant, comme élément de comparaison, sur les flottilles qui fournissent des données. Il en va de même pour une flottille d'environ dix senneurs navigant sous plusieurs pavillons. Ces dernières années, ces prises ont représenté environ 200 000 tonnes, soit jusqu'à 25 % du total des prises de thon tropical et de poissons porte-épée dans l'océan Indien.
- Les statistiques de la FAO sont utilisées pour compléter les séries de données sur les prises nominales de certains pays ne transmettant pas d'informations, ce qui implique une ventilation par engin.
- Aucune information n'est disponible pour certaines flottilles artisanales dont on sait qu'elles exercent des activités dans l'océan Indien, et ce, principalement pour les premières années de pratique de ce type de pêche. Même si les volumes de ces prises sont probablement faibles, il est nécessaire de déterminer s'il existe des données rétrospectives dans chaque pays concerné.

- **Qualité des données** : L'attribution de codes de mauvaise qualité à des séries partielles ou complètes de données sur les prises est principalement due au nombre élevé d'incohérences relevées lors de la validation des prises ou au nombre élevé d'hypothèses posées lors de l'estimation. Depuis la moitié des années 1980, on observe une brusque hausse des prises considérées comme étant de mauvaise qualité, et ce, en raison de l'intensification des activités des **flottes pratiquant une pêche illégale, non déclarée et non réglementée** dans l'océan Indien.

Le Secrétariat propose deux mesures susceptibles de contribuer à éliminer les incohérences associées aux statistiques sur le thon tropical, les poissons porte-épée, le thon tempéré et les thons néritiques :

a) Organisation de missions d'enquête dans les pays côtiers où le secteur de la pêche au thon est important, avec quatre objectifs principaux :

- Favoriser la coopération entre les institutions locales, les scientifiques et la CTOI,
- Extraire toutes les données actuelles et rétrospectives disponibles dans le pays n'ayant pas encore été transmises à la CTOI,
- Procéder à l'évaluation des systèmes de collecte et de traitement de données utilisés dans chaque pays, afin de définir des moyens permettant d'améliorer la transmission de données statistiques à la CTOI,
- Recueillir des informations sur les activités des flottes étrangères possédant un permis de pêche pour la zone économique exclusive ou relâchant dans les ports de ces pays, afin d'approfondir les connaissances sur la quantité de bateaux pratiquant une pêche illégale, non déclarée et non réglementée dans l'océan Indien et leurs activités.

b) Poursuivre les activités de collecte de données dans le cadre des programmes d'échantillonnage de la CTOI, qui sont, jusqu'à présent, l'unique source d'informations sur les activités des palangriers pratiquant une pêche fraîche illégale, non déclarée et non réglementée dans l'océan Indien. À cet égard, la mise en œuvre d'un programme d'échantillonnage en Indonésie est considérée comme fondamentale, étant donné que les palangriers nationaux et étrangers pratiquant la pêche fraîche sont basés depuis de nombreuses années dans ce pays, qui déclare des volumes particulièrement élevés de prises depuis la fin des années 1980. La collecte de données rétrospectives et actuelles permettrait de procéder à une estimation plus précise des flottes pratiquant une pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

STATISTIQUES SUR LES BATEAUX, ACTIVITÉS DES NAVIRES ÉTRANGERS ET REGISTRE DES NAVIRES :

Dans de nombreux pays côtiers dont les flottes utilisent des engins de pêche artisanaux, les statistiques sur les bateaux sont inconnues, incomplètes ou incohérentes. Il s'agit notamment de l'**Inde**, de l'**Indonésie**, de l'**Iran**, de **Madagascar** et du **Yémen**. Le nombre de **palangriers pratiquant une pêche illégale, non déclarée et non réglementée** dans l'océan Indien, qui sont principalement originaires de **Taiwan**, **Chine** et d'**Indonésie**, est également mal connu, même si les estimations effectuées récemment semblent plus précises.

Autre sujet de préoccupation, l'absence de données sur les caractéristiques des bateaux ou sur leur identification, en ce qui concerne de nombreux enregistrements des trois bases de données .

DISCUSSION GÉNÉRALE SUR LA COLLECTE DE DONNÉES

Le groupe de travail a constaté que les pays qui ne faisaient pas de déclarations auparavant (Antilles néerlandaises, Belize et Panama) transmettaient désormais des informations sur leurs flottes au Secrétariat. Même si celui-ci a obtenu certaines de ces données d'autres sources, la bonne volonté de ces pays, qui s'engagent à fournir ce type d'informations, est considérable.

Les participants ont été informés de la participation du Secrétariat à trois réunions internationales :

- Réunion annuelle des organismes et programmes axés sur le thon, qui s'est tenue à Rome, dans le cadre des travaux du Comité des pêches. Les principaux débats ont porté sur les mécanismes garantissant que les organismes sont informés des mesures de gestion adoptées par chaque institution, ainsi que sur la coopération entre les organismes en matière d'échange d'informations sur les bateaux de pêche en vue de lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Le Secrétariat a participé activement aux débats sur ces deux questions et a partagé et recueilli des informations. En outre, il a été proposé d'organiser des réunions inter-organismes où des questions de méthodologie seraient débattues, ce qui intéresse le GTDS et le GTM.

- Le Secrétariat était également représenté lors de la 19^e session du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches. Lors de cette réunion, le Secrétariat a présenté un rapport sur l'évolution des questions liées aux statistiques. Parmi les questions débattues, il a été constaté que le groupe de travail avait mis en œuvre les modifications de zones statistiques entre les zones 51 et 57 et entre les zones 57 et 71. Le groupe de travail a été informé que la décision de modifier les limites entre les zones 57 et 81 entraînerait un chevauchement entre les zones couvertes par la CTOI et la convention de la WCPO en ce qui concerne la zone comprise entre 140°E et 150°E. Par conséquent, un accord devra être conclu par les deux commissions pour les prises capturées dans cette zone.
- Le Secrétariat a également été invité à la réunion sur le suivi, le contrôle et la surveillance de la Commission de l'océan Indien (COI). L'une des principales activités prévues dans le cadre de ce programme régional est l'amélioration de la collecte de données en matière de gestion du thon. Dans ce contexte, les participants sont convenus que WinTuna serait un outil adéquat pour ce qui a trait aux registres des navires, aux données statistiques et, éventuellement, à la transmission de données sur le système de suivi des navires. Le projet bénéficiera de l'expertise de personnel spécialisé dans les technologies de l'information qui sera chargé d'adapter les logiciels, le cas échéant, et de former du personnel dans chaque pays concerné.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Le Secrétariat a brièvement fait le point sur l'état actuel de développement de WinTuna. Hormis l'absence de manuel de l'utilisateur, le système est opérationnel et est prêt à être déployé. À l'heure actuelle, WinTuna peut être utilisé pour traiter des informations liées aux registres des navires, aux registres des déplacements, aux livres de bord (d'un point de vue générique, il s'agit d'éléments utiles pour de nombreux types de pêches), aux livres de bord spécifiques aux palangriers (renfermant des données spécifiques à la pêche à la palangre), aux débarquements, à l'échantillonnage (à différents niveaux du processus de pêche) et aux transbordements. Le logiciel inclut également un outil d'élaboration de rapports qui permet aux utilisateurs de créer des rapports personnalisés et comprend des capacités multilingues, des écrans de saisie de données pouvant être personnalisés, ainsi que le système ARDTUS, qui facilite le transfert de données et de mises à jour au niveau des institutions et au sein des organisations. Ce système a été installé, à titre d'essai, par l'Autorité des pêches des Seychelles. Le Secrétariat prévoit également d'utiliser WinTuna pour remplacer le logiciel moins récent utilisé pour les programmes d'échantillonnage et pour traiter les bases de données sur les pêches.

La FAO a délégué un programmeur de l'Unité de l'information, des données et des statistiques sur les pêches chargé de contrôler la conception et l'application de WinTuna. Suite à cette mission, l'Unité de l'information, des données et des statistiques sur les pêches a engagé un consultant chargé de convertir l'ensemble des données des enquêtes d'échantillonnage et l'outil statistique ArtFish en module WinTuna. Cette décision est considérée comme un progrès considérable, puisqu'elle permet d'élargir l'utilisation de WinTuna aux statistiques sur les pêches artisanales, et que, grâce au partenariat avec la FAO, il sera possible de garantir un soutien renforcé à long terme pour le système.

2 EXAMEN DE LA SITUATION PAR ESPÈCE

La présidente du Groupe de travail sur le thon tropical a présenté le rapport sur la situation des données relatives au thon tropical (document portant la cote WPDCS-01-06). Dans ce rapport, plusieurs problèmes sont ciblés, notamment la mauvaise connaissance des données sur les prises, sur l'effort et sur la fréquence des tailles des palangriers pratiquant la pêche fraîche (notamment Taiwan, Chine et les pavillons de complaisance), les palangriers congélateurs navigant sous un pavillon de complaisance, les données sur les dernières années de la pêche palangrière de l'Indonésie et les senneurs de l'ex-Union soviétique qui naviguent désormais sous pavillon de complaisance.

Dans ce rapport, les progrès réalisés par le Secrétariat dans plusieurs domaines sont également signalés : amélioration des niveaux de déclaration (notamment en ce qui concerne les palangriers de Corée et des Maldives et les bateaux congélateurs taiwanais), les nouvelles soumissions du Pakistan et de Vanuatu, la collecte d'informations sur les registres de navires, l'estimation des prises et de l'effort de pêche de bateaux pratiquant une pêche illégale, non déclarée et non réglementée, l'obtention de données rétrospectives, les programmes d'échantillonnage et la révision des archives d'informations contenues dans la base de données du Secrétariat. Le

rapport du Groupe de travail sur le thon tropical évoque également la situation des données relatives à l'albacore, au thon obèse et au listao.

Le Secrétariat a présenté le rapport sur la situation des données relatives aux poissons porte-épée au nom du président du Groupe de travail sur les poissons porte-épée (document portant la cote WPDCS-01-07). Dans ce rapport, il est signalé que les principaux problèmes décrits dans le rapport de l'année dernière continuent à avoir des répercussions négatives sur la qualité des données disponibles pour ces espèces. Parmi ces problèmes figurent la forte agrégation des données transmises, les déclarations incomplètes sur les rejets, la mauvaise identification des espèces et l'absence d'information sur la fréquence des tailles. Dans ce rapport, le groupe de travail engage une réflexion sur certains des progrès réalisés au niveau des données, notamment la révision complète des prises nominales dans la base de données de la CTOI et une augmentation du nombre d'informations disponibles due à la mise en œuvre des programmes d'échantillonnage à Penang et Phuket, l'obtention de données rétrospectives (Indonésie) et l'amélioration de la transmission de données par certains pays (Sri Lanka).

3. DESCRIPTION DES SYSTÈMES STATISTIQUES NATIONAUX

Le document portant la cote WPDCS-01-03 présente une synthèse du système de statistiques sur les thons de l'Autorité des pêches des Seychelles. Y figurent des informations de base sur l'historique de la pêche à la palangre industrielle, de la pêche à la senne et de la pêche à la palangre semi-industrielle dans le pays. Il y est signalé que le taux de recouvrement des livres de bord de la flottille industrielle de palangriers (notamment les bateaux sud-coréens et taiwanais) est faible. Pour la flottille de senneurs (composée principalement de bateaux de l'Union européenne, de la France et de l'Espagne navigant sous pavillon de complaisance seychellois), ce taux est proche de 100 %. À l'heure actuelle, la flottille de palangriers semi-industriels est composée de 10 bateaux de 10 à 50 TJB, tous propriété d'intérêts seychellois et présentant des taux de recouvrement des livres de bord avoisinant 75 %.

La question de la duplication éventuelle du comptage des palangriers pélagiques a été soulevée pendant les débats, puisqu'il est possible que certains de ces bateaux aient changé de pavillon à maintes reprises. Il a également été signalé que le processus de collecte et d'analyse des données était susceptible d'être compliqué par le fait que nombre de ces bateaux transbordent les prises en haute mer. Il a été suggéré d'obliger légalement les bateaux battant pavillon seychellois à transmettre des informations sur les livres de bord, afin d'améliorer le taux de recouvrement. Le groupe de travail a loué les efforts déployés par les Seychelles en matière de collecte de données sur les pêches, et ce, malgré la taille réduite du pays.

Le document portant la cote WPDCS-01-11 présente des informations sur les activités des palangriers chinois dans l'océan Indien entre 1995 et 2000. Pendant cette période, 12 à 120 palangriers ont exercé des activités, principalement dans l'est de l'océan Indien, avec des prises de près de 6000 tonnes ces dernières années. L'albacore et le thon obèse sont ciblés par les bateaux chinois, avec des prises semblables à celles de ces dernières années.

Le document portant la cote WPDCS-01-02 présente des informations sur la collecte et le traitement de données sur les pêches à Maurice, liées aux flottilles industrielles nationales et étrangères basées dans le pays. En général, on procède à la collecte de statistiques sur les livres de bord et sur les débarquements, ainsi que sur les fréquences de longueur obtenues grâce à l'échantillonnage au port. En 2000, six palangriers mauriciens ont ciblé l'espadon. À l'heure actuelle, aucun senneur n'exerce d'activités sous pavillon mauricien.

4. PROBLÈMES ET AMÉLIORATIONS ENVISAGEABLES

PROPOSITION DE PROJET CTOI-OFCE

Le document portant la cote IOTC-SC-01-08 a été soumis pour examen, puisqu'il inclut des éléments relevant du mandat du groupe de travail. Ce document présente une proposition de projet CTOI-OFCE visant à améliorer les systèmes statistiques dans les pays de l'océan Indien. Ce projet, qui sera financé par l'OFCE, repose sur trois principes de base : les activités s'inscriront dans le droit fil des recommandations de la Commission et de ses organes subsidiaires; il n'y aura aucune implication financière pour les pays membres de la CTOI; et les activités seront axées sur l'amélioration des systèmes statistiques des pays en développement de la région. Le plan d'action global prévoit une série de missions d'enquête dans les États côtiers de l'océan Indien, suivies d'un atelier sur les systèmes de collecte et de traitement des données auquel participeront les pays concernés, ainsi qu'une aide directe, le cas échéant, à chaque pays participant. Le Secrétariat a ciblé, à titre provisoire, les principaux sujets de

préoccupation susceptibles d'être étudiés dans le cadre de ce projet, sur la base de leur signification vis-à-vis de l'évaluation des stocks et des futures mesures de gestion. L'une des priorités est d'améliorer la collecte de données et les déclarations d'information en Indonésie, notamment en ce qui concerne les palangriers pratiquant la pêche fraîche. Une autre priorité est d'améliorer la qualité des statistiques sur la pêche au filet maillant (principalement en Iran, à Oman, au Pakistan et au Sri Lanka), puisqu'il s'agit d'éléments importants, mais peu connus, de la pêche des thons tropicaux. En outre, il est nécessaire d'évaluer la qualité et l'exhaustivité des statistiques actuelles dans les pays côtiers en développement dont les systèmes de collecte de données sont mal connus, et de les améliorer. Parmi ces pays figurent l'Inde, Oman, le Pakistan, l'Afrique du Sud, le Sri Lanka, la Thaïlande, les Émirats arabes unis et le Yémen.

Le groupe de travail soutient fermement l'approche proposée et a salué le Japon et l'OFCF pour cette initiative.

RÉVISION DES PROCÉDURES D'ESTIMATION DES PRISES PAR TAILLE

Les informations sur les prises par taille, extrapolées de façon à représenter les prises totales pour une couche spatio-temporelle, un engin et une flottille spécifiques, revêtent un intérêt particulier pour les scientifiques, puisqu'elles représentent les données de base utilisées dans le cadre des analyses de données exploratoires et de certaines méthodes traditionnelles d'évaluation des stocks. Par conséquent, le GTDS a débattu de la faisabilité de la transmission systématique de ce type d'information.

Les données sur la fréquence des tailles rapportées ou non au total des prises sont enregistrées dans la base de données de la CTOI. Le groupe a constaté que les données sur la fréquence des tailles figurent dans ces bases de données étaient difficiles à utiliser à des fins d'analyse, en raison de leur forte hétérogénéité. L'absence de description détaillée de la méthodologie d'échantillonnage, des taux de recouvrement et des procédures de rapport, lorsque ces descriptions existent, relativement à chaque ensemble de données disponible, rend très difficile l'extrapolation des données non rapportées au total des prises ou l'évaluation consistant à déterminer si une donnée rapportée peut être utilisée à des fins d'analyse.

Il a été convenu qu'une révision des procédures d'estimation des prises par taille s'avérait nécessaire pour évaluer si la conception des échantillonnages, la représentativité des échantillons et les systèmes de traitement de données étaient cohérents pour les différentes flottilles concernées.

Le groupe a reconnu que ce type d'exercice allait au-delà du champs d'action du GTDS et qu'il serait plus pertinent de traiter de la question au sein du Groupe de travail sur les méthodes.

SITUATION DES STATISTIQUES DE TAIWAN, CHINE

Le groupe a constaté, avec préoccupation, l'absence de données sur la fréquence des tailles de Taiwan, Chine, qui n'ont pas été transmises depuis 1989, et les statistiques incohérentes sur les prises et l'effort de pêche communiquées depuis plusieurs années. Il a été signalé que ce fait avait eu des répercussions majeures sur le Groupe de travail sur les poissons porte-épée, qui n'a pas pu effectuer d'évaluation des stocks d'espadon cette année.

Les scientifiques taiwanais ont informé le groupe qu'un examen des données rétrospectives sur les prises et l'effort de pêche avait été amorcé à la fin de 1996. Dans le cadre de cet examen, une analyse des données sur les prises et l'effort de pêche recueillies dans l'océan Atlantique a été effectuée, et menée à terme. En ce qui concerne les données relatives à l'océan Indien, l'analyse est encore en cours, et les nouveaux ensembles de données devraient pouvoir être transmis à la CTOI au cours des deux prochaines années. Les données taiwanaises sur la fréquence des tailles ont été analysées en 1999. Cependant, ces données sont rares et la taille des échantillons très réduite, en raison de la représentativité particulièrement faible enregistrée pendant plusieurs années. Par conséquent, de nouveaux examens sont prévus et devraient être conclus dans un futur proche.

Les scientifiques japonais ont constaté que la durée des révisions pouvait être réduite et les résultats améliorés si le Japon et Taiwan, Chine travaillaient de concert. Le GTDS a été informé qu'il était possible de mettre en place des travaux de collaboration fondés sur ces données avec les scientifiques de la CTOI dans un futur proche.

BESOINS SPÉCIAUX EN STATISTIQUES DU PROGRAMME DE MARQUAGE DU THON DE L'OCÉAN INDIEN

Le groupe de travail est convenu de la nécessité de disposer de plus de statistiques détaillées sur l'ensemble des espèces sélectionnées pour le marquage, ce qui impliquerait la collecte de données détaillées par lieu de

débarquement, notamment la zone et l'heure de la pêche, le cas échéant. Étant donné le nombre considérable de bateaux pratiquant la pêche artisanale exerçant leurs activités dans l'océan Indien et pour lesquels les lieux de débarquement sont aussi nombreux que dispersés, il a été convenu qu'il fallait se concentrer sur les principaux lieux de débarquement de ces espèces, au lieu de se disperser.

DEMANDE D'INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS DES BATEAUX AUXILIAIRES ET SUR LA PÊCHE SUR OBJETS FLOTTANTS

Le GTDS a constaté que l'utilisation des bateaux de ravitaillement et des dispositifs de concentration des poissons (DCP) faisaient partie intégrante de l'effort de pêche des senneurs associé aux objets flottants. Le GTDS reconnaît qu'il est nécessaire d'obtenir plus d'informations afin d'aboutir à une mesure pertinente de l'effort de pêche dans ce secteur. Par conséquent, le GTDS recommande que les pays pratiquant une pêche associée à des objets flottants soumettent à la CTOI des informations sur :

- Le nombre de bateaux de ravitaillement et leurs caractéristiques : a) exerçant leurs activités sous leur pavillon; b) soutenant les senneurs exerçant leurs activités sous leur pavillon; ou c) autorisés à exercer leurs activités dans leurs zones économiques exclusives, et qui ont opéré dans l'océan Indien l'année précédente.
- Les niveaux d'activité des bateaux de ravitaillement, notamment le nombre de jour en mer, par zone de un degré et par mois pour l'année précédente.

En outre, le GTDS a constaté que, pour une évaluation précise des efforts réels de ces pêches, il était nécessaire d'obtenir des données sur :

- Le nombre total de dispositifs de concentration de poisson mis en place par les bateaux, leur type et leur statut, par zone de un degré et par mois.

Le groupe de travail a reconnu que la seule façon efficace de collecter ce type d'information était sans doute de mettre en place un programme d'observateurs avec couverture suffisante.

5. QUESTIONS DIVERSES

DIFFUSION DES DONNÉES DE LA CTOI

Le groupe de travail a discuté de deux propositions relatives à la diffusion des données par le Secrétariat.

Première proposition : le Secrétariat devrait rendre les informations originales disponibles, telles que réceptionnées, dans un format normalisé, afin que les scientifiques souhaitant les exploiter puissent le faire. Il a notamment été proposé que les données sur les prises, l'effort de pêche et la fréquence des tailles soient incluses dans ces distributions. Le Secrétariat a indiqué qu'une meilleure diffusion des données était l'un de ses principaux objectifs. Les bases de données de la CTOI ont été conçues dans l'objectif d'éviter, autant que possible, de modifier les soumissions originales, et, pour des raisons d'ordre pratique, les données pourraient être considérées comme originales. **Le groupe de travail est convenu de la nécessité d'établir des formats normalisés pour la diffusion de données, afin d'éviter toute confusion.**

Le GTDS a également recommandé que ces bases de données soient mises à la disposition des scientifiques intéressés, sur demande, sous forme de CD-Rom.

Seconde proposition : le Secrétariat devrait également rendre disponible un ensemble de données rapportées (extrapolées) au total des prises, en prenant en compte la distribution par taille et l'effort de pêche. Il a été convenu que la production de ce type de données serait souhaitable, puisqu'il s'agit du type de données privilégié dans la plupart des analyses. Cependant, le groupe de travail a également admis que la production de ce type de données alourdirait considérablement la tâche du personnel du Secrétariat. En outre, il est nécessaire d'étudier les méthodologies d'extrapolation et de sélectionner la plus pertinente. Dans cet ordre d'idées, il a été convenu que la faisabilité des deux actions devait être examinée dans le contexte du Groupe de travail sur les méthodes.

DONNÉES SUR LES PRISES ACCESSOIRES

Le groupe de travail a pris acte du fait qu'il avait été demandé au Secrétariat de commencer à recueillir des informations sur les prises accessoires des bateaux pratiquant la pêche au thon et aux espèces apparentées. Cependant, jusqu'à présent, rares sont les données qui ont été soumises au Secrétariat.

Le document portant la cote WPDCS-01-02 présente les estimations scientifiques préliminaires sur les débarquements de prises accessoires par espèces effectuées par les palangriers de surface espagnols pêchant l'espadon (*Xilia gladius*) dans l'océan Indien. Depuis le début de ces activités en 1993 jusqu'à 2000, la moyenne des prises accessoires débarquées par les bateaux espagnols représentait 54,7 % du total des prises débarquées. Parmi les prises accessoires notoires figurent le groupe des grands requins pélagiques, qui représente une moyenne de 88,3 % du total des prises accessoires, suivi du groupe des thons (10,4 %), et les espèces de poisson porte-épée (famille des Istiophoridés) (1,2 %).

Le groupe de travail s'est montré vivement préoccupé par le niveau élevé des prises fortuites estimées ces dernières années. En effet, on a constaté que l'espèce prédominante était le requin. Le Secrétariat a signalé que les informations recueillies dans le cadre des programmes d'échantillonnage de la CTOI montrent qu'on pouvait s'attendre à des niveaux semblables de prises fortuites pour les palangriers pratiquant la pêche fraîche et exerçant leurs activités dans l'est de l'océan Indien, même s'il est nettement plus difficile de les quantifier, puisque, en général, seuls des ailerons de requins sont débarqués.

Le groupe de travail est convenu que la seule façon de quantifier avec exactitude les prises accessoires pour les palangriers était d'avoir recours à des observateurs. Il a également été constaté que des études similaires pouvaient être effectuées sur les pêches enregistrant des prises élevées de requins et aucun rejet, comme c'est le cas pour la pêche palangrière au Sri Lanka.

Le groupe de travail a fortement recommandé que des programmes d'observateurs soient amorcés au niveau des senneurs et des palangriers, dans l'objectif de quantifier la quantité réelle de prises accessoires capturées dans ce type de pêche.

Le document portant la cote WPDCS-01-09 a été présenté au groupe, qui en a débattu. Ce document présente les résultats d'une analyse d'auto-amorçage visant à étudier les effets de la taille des échantillons sur les estimations de prises accessoires. Cette analyse a été effectuée sur des données recueillies par des observateurs de l'IATTC embarqués à bord de senneurs pêchant le thon dans l'est de l'océan Pacifique et a été limitée aux calées sur épave. La conclusion de ce document est qu'une représentativité de 20 à 30 % des échantillons permettrait d'obtenir une estimation raisonnable du total des prises accessoires, sans avoir à supporter les coûts supplémentaires liés à un nombre plus important d'observateurs. Il a été souligné que, dans le cas de l'océan Indien, qui semble présenter un degré de variabilité inférieur à celui de l'océan Pacifique, on pourrait envisager d'obtenir des résultats acceptables avec un nombre encore plus restreint d'observateurs. En outre, comme la distribution spatiale de l'effort peut être relativement bien définie pour chaque campagne, il pourrait être possible de mettre en place un niveau inférieur d'échantillonnage en concentrant les zones telles que le canal du Mozambique, où le volume des prises accessoires est plus élevé. Les participants à la réunion ont été informés que des lois votées récemment par l'Union européenne rendaient désormais obligatoire la production d'estimations des prises accessoires, et que, par conséquent, l'Union européenne allait mettre en place, au cours des deux prochaines années, un programme d'observateurs pour les senneurs européens, avec éventuellement une couverture de 10 %.

HARMONISATION DES INFORMATIONS LIÉES AUX CERTIFICATS DE PRISES

Le groupe de travail a été informé de l'organisation d'une réunion d'un groupe de travail inter-agence sur l'harmonisation des certificats de prises, qui aura lieu en 2002, et à laquelle sont invités des représentants de tous les organismes régionaux de gestion des pêches.

Les certificats de pêche ou des systèmes de ce type sont déjà utilisés par l'ICCAT pour le thon rouge, l'espadon et le thon obèse et par la CCSBT pour le thon rouge. Ces documents sont utilisés lorsque les prises des espèces mentionnées dans chaque cas sont échangées sur des marchés internationaux, avec des détails sur le pays d'origine (pavillon du bateau débarquant les prises) et le volume échangé (en poids).

Le groupe de travail est convenu que l'utilisation de certificats de prise faciliterait l'estimation des prises des bateaux pratiquant une pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

Le document portant la cote WPDCS-01-05 présente une analyse de la fréquence de grosses calées (plus de 100 tonnes) chez les senneurs européens et NCA dans l'océan indien et dans l'océan Atlantique. Cette analyse inclut une comparaison des diverses caractéristiques et tendances des deux océans pour la période comprise en 1991 et 2000. Les résultats montrent un pourcentage de grosses calées supérieur dans l'océan Indien (7 % en moyenne, supérieur à 12 % ces deux dernières années) à celui de l'océan Atlantique (moyenne de 4 %). De la même façon, dans l'océan Indien, les prises capturées lors des grosses calées représentent en moyenne 28 % du total des prises, par rapport à 19 % dans l'Atlantique. Il a également été constaté que le nombre de grosses calées augmente

régulièrement dans l'océan Indien depuis le début de ce type de pêche, avec une concentration dans les eaux équatoriales, principalement dans les bancs où domine le listao, associés aux DCP. On a également constaté que plus le bateau est grand, plus le taux de capture des coups de senne supérieurs à 100 tonnes augmente.

UTILISATION DES MESURES DE POIDS

L'utilisation du poids comme mesure de la taille a été discutée par le groupe de travail. Par définition, comme mesure de la taille, les données sur le poids sont plus variables que celles sur la longueur, notamment en réponse aux modifications des conditions physiologiques du poisson (par exemple, taux de reproduction). Cependant, il manque des données longueur-fréquence pour des périodes antérieures pendant lesquelles la pêche du thon tropical était dynamique. Pour ces périodes, les archives de données sur le poids des poissons individuels capturés sont conservées par les usines de transformation. Ces données sont précieuses, en ce qu'elles sont les seules disponibles sur la distribution des tailles des prises pour ces périodes antérieures.

Cependant, il est important de mieux comprendre la variabilité spatio-temporelle des coefficients de condition (poids par rapport à la longueur), ainsi que la variabilité de la relation poids-longueur pour chaque espèce concernée. Une partie des informations nécessaires à l'étude de ces effets est recueillies dans le cadre des programmes d'échantillonnage de la CTOI, dans lesquels la longueur et le poids sont mesurés pour chaque poisson. Il a été convenu qu'il était nécessaire d'élaborer un projet axé sur ces problèmes.

6. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE POUR 2002-2003

Le GTDS a approuvé, à l'unanimité, la réélection de Mme Rose-Marie Bargain au poste de présidente, pour les deux prochaines années.

7. ADOPTION DU RAPPORT

Le rapport de la troisième session du Groupe de travail sur la collecte de données et les statistiques a été adopté le 4 décembre 2001.

ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS

Alejandro Anganuzzi

Deputy Secretary
Indian Ocean Tuna Commission
P.O.Box 1011
Fishing Port
Victoria
SEYCHELLES
e-mail: aanganu@seychelles.net

David Ardill

Secretary
Indian Ocean Tuna Commission
P.O.Box 1011
Fishing Port
Victoria
SEYCHELLES
e-mail: iotcsecr@seychelles.net

Juan José Areso

Spanish Fisheries Representative
Oficina Espanola de Pesca (Spanish Fisheries Office)
P.O.Box 14
Victoria
SEYCHELLES
e-mail: jjareso@seychelles.net

Javier Ariz

SCIENTIST
Centro Oceanográfico de Canarias
1373
Carrera de San Andres. No. 45
Sta. Cruz De Tenerife 38080
SPAIN
e-mail: jat@ieo.rcanaria.es

Rose-Marie Bargain

Industrial Fisheries Research Manager
Seychelles Fishing Authority
P.O. Box 449
Fishing Port
Victoria
SEYCHELLES
e-mail: rbargain@sfa.sc

Alain Fonteneau

Scientist
Institut de recherche pour le développement
P.O. Box 570
Victoria
SEYCHELLES
e-mail: irdsey@seychelles.net

Shingo Fukui

Section Chief, International Affairs Division
Fisheries Agency of Japan
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-Ku,
Tokyo 100-8907

JAPAN

e-mail: shingo_fukui@nm.maff.go.jp

Marco A. Garcia

Systems Analyst/Programmer, IOTC
Indian Ocean Tuna Commission
P.O.Box 1011
Fishing Port
Victoria
SEYCHELLES
e-mail: mgarcia@canaimasoft.com

Miguel Herrera

Data Manager
Indian Ocean Tuna Commission
P.O.Box 1011
Fishing Port
Victoria
SEYCHELLES
e-mail: herrera@seychelles.net

Chien-Chung Hsu

Professor
Institute of Oceanography
23-13
1, Roosevelt Road Section 4
Taipei 106
TAIWAN, CHINA
e-mail: hsucc@ccms.ntu.edu.tw

Yu-Yi Huang

Division Chief
Council of Agriculture Executive Yuan
No. 2, Chaochow St.
Taipei 100-14
TAIWAN, CHINA
e-mail: yuyi@ms1.f.a.gov.tw

John Kalish

Program Leader Fisheries and Marine Sciences
Bureau of Rural Sciences
P.O. Box E11
Kingston ACT 2604
AUSTRALIA
e-mail: john.kalish@brs.gov.au

Farhad Kaymaram

Head-Stock Management Group (Persian Gulf & Oman
Sea
Iranian Fisheries Research Organization
P.O.Box 14155-6116
No. 297, West Fatemy
IRAN
e-mail: kaymaram_ifro@yahoo.com

Geoffrey Kirkwood

Director
Renewable Resource Assessment Group, Imperial college

RSM Building, Prince Consort Road
London SW7 2BP
ENGLAND
e-mail: g.kirkwood@ic.ac.uk

Vincent Lucas
Fisheries Biologist - tuna section
Seychelles Fishing Authority
P.O. Box 449
Fishing Port
Victoria
SEYCHELLES
e-mail: vlucas@sfa.sc

Olivier Maury
Researcher
IRD - Unité de Recherche no. 109 (THETIS)
B.P. 171
Av. Jean Monnet
Sète CEDEX 34203
FRANCE
e-mail: maury@ird.fr

Peter M. Miyake
Scientific Advisor
Japan Tuna
3-3-4 Shimorenjaku, Mitaka-shi
Tokyo 181-0013
JAPAN
e-mail: miyake@sistelcom.com

Isamu Murakami
Assistant to Managing Director, Technical Cooperation
Department
Overseas Fishery Cooperation Foundation
Sankaido Bldg., 9-13 Akasaka 1 Minato-ku
Tokyo 107-0052
JAPAN
e-mail: murakami@ofcf.or.jp

Tsutomu Nishida
Research Coordinator for Ocean and Resources
National Research Institute of Far Seas Fisheries
5-7-1, Orido
Shimizu-shi 424-8633
JAPAN
e-mail: tnishida@.affrc.go.jp

Devanand Norungee
Scientific Officer
Albion Fisheries Research Centre
Albion
MAURITIUS
e-mail: fish@int.net.mu

Kenichi Notou
Section Chief, Far Seas Fisheries Division
Fisheries Agency of Japan
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-Ku,
Tokyo 100-8907

JAPAN
e-mail: kenichi_notou@nm.maff.go.jp

Pilar Pallarés
Scientist
Instituto Español de Oceanografía
Corazón De María 8
Madrid 28040
SPAIN
e-mail: pilar.pallares@md.ieo.es

Renaud Pianet
Chercheur Oceanographe
IRD - Unité de Recherche no. 109 (THETIS)
B.P. 171
Av. Jean Monnet
Sète CEDEX 34203
FRANCE
e-mail: pianet@ird.fr

Ziro Suzuki
Director, Pelagic Fish Resources Division
National Research Institute of Far Seas Fisheries
5-7-1, Orido
Shimizu-shi 424-8633
JAPAN
e-mail: zsuzuki@enyo.affrc.go.jp

Marc Taquet
Chef du Laboratoire Ressources Halieutiques
IFREMER, Délégation de la Réunion
B.P. 60
Rue Jean Bertho
Le Port Cedex 97822
FRANCE
e-mail: marc.taquet@ifremer.fr

Andrew Thomas
Fisheries Research Officer
Seychelles Fishing Authority
P.O. Box 449
Fishing Port
Victoria
SEYCHELLES
e-mail: athomaslo3@hotmail.com

Bertrand Wendling
Technical Advisor
Seychelles Fishing Authority
P.O. Box 449
Fishing Port
Victoria
SEYCHELLES
e-mail: wendling@seychelles.net

ANNEXE II. ORDRE DU JOUR.

1. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT.

Le Secrétariat procédera à la révision de ses travaux relatifs à la compilation et au traitement des informations pertinentes pour la pêche du thon et des espèces apparentées dans l'océan Indien. Le Secrétariat fera également rapport sur les réunions du CWP et les réunions inter-agence.

2. EXAMEN DE LA SITUATION PAR ESPÈCE

Les groupes de travail sur les espèces présenteront des résumés de la situation des données sur les espèces les intéressantes.

- GTTT
- GTPE
- Autres espèces

3. DESCRIPTION DES SYSTÈMES STATISTIQUES NATIONAUX

Brève présentation des rapports nationaux sur les systèmes de collecte de données utilisés actuellement et par le passé.

4. PROBLÈMES ET AMÉLIORATIONS ENVISAGEABLES

Le groupe de travail est invité à cibler les problèmes entravant la transmission exhaustive, en temps opportun, des données lors du processus de collecte de données et discussions sur les solutions à envisager.

- Proposition de projet CTOI-OFCF

Le groupe de travail est invité à faire part de ses observations sur les aspects techniques d'un projet commun CTOI- OFCF (Japanese Overseas Fishery Cooperation Foundation) ayant pour objectif de faire face aux principaux problèmes de collecte de données et de statistiques dans les pays en développement de la région.

- Révision des procédures d'estimation des prises par taille

Le groupe de travail est invité à faire part de ses observations au sujet de la proposition de révision des procédures d'estimation des prises par taille de différents bateaux pêchant dans l'océan Indien .

- Situation des statistiques à Taiwan, Chine

La transmission de données sur les palangriers de la part de Taiwan, Chine, a été une source de préoccupation lors des réunions du GTTT et du GTPE de 2001, notamment l'absence de données taille-fréquence. Le groupe de travail est invité à faire part de ses observations sur la situation.

- Besoins spéciaux en statistiques du Programme de marquage du thon de l'océan Indien

Lors de sa dernière réunion, le Groupe de travail sur le marquage a débattu du besoin éventuel de collecter des données statistiques au niveau du port. Le groupe de travail est invité à discuter de la question et à donner des conseils sur ses aspects techniques.

5. QUESTIONS DIVERSES

6. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE POUR 2002-2003

7. ADOPTION DU RAPPORT

ANNEXE III. LISTE DES DOCUMENTS

- WPDCS-01-01 Progress Report of the Secretariat. *IOTC Secretariat*
- WPDCS-01-02 Preliminary scientific estimations of by-catches landed by the Spanish surface longline fleet targeting swordfish in the Indian Ocean: years 1993-2000. *Garcia--Cortes, B. & Mejuto, J., (IEO. Spain)*
- WPDCS-01-03 Seychelles Tuna Statistical Systems . *Bargain, R.M., Lucas, V., Thomas, A.*
- WPDCS-01-04 Ce document a été retiré
- WPDCS-01-05 Analysis of large sets of the tropical purse seine fisheries in the Indian and Atlantic Oceans. *Pallares,P., Areso,JJ., Fonteneau, A.*
- WPDCS-01-06 Report from the WPTT on the data situation of tropical tunas.. *WPTT*
- WPDCS-01-07 Report from the WPB on the data situation of billfish.. *WPB*
- WPDCS-01-08 Comments on the Tuna Sampling Programme Indonesia.. *National Research Institute of Far Seas Fisheries, Japan*
- WPDCS-01-09 Effects of sample size on bycatch estimation using systematic sampling and spatial post-stratification: Summary of preliminary results.. *Lennert-Cody, Claridy*
- WPDCS-01-11 National Report of China. *Dai Xiao Jie & Xu Liu Xiong*
- WPDCS-01-12 Collection and Processing of Statistical Data of Tuna Industrial fishery & Semi-Industrial Swordfish fishery of Mauritius. *Norungee, D.*
-